

**SDIS 42**  
**GUICHET SECURITE**  
**FICHE N° 6**

**SUJET TRAITÉ : Bouteilles de gaz**

Mots clés : gaz, bouteille, fuite, élimination récipient.



**DEVELOPPEMENT :**

- **Fuite sur bouteille :** la première action est d'essayer de fermer le robinet. Si la fuite perdure, déplacer la bouteille à l'air libre, supprimer tout risque d'incendie. Appeler les secours (18 ou 112) en précisant la nature du gaz et la capacité de la bouteille.
- **Enlèvement :** cette mission ne relève pas des services d'incendie.
  - Si vous disposez du bon de désignation fourni lors de l'achat de la bouteille, rendez vous chez le vendeur qui récupérera la bouteille et vous remboursera le montant de la consigne.
  - Dans le cas contraire, vous devez rapporter la bouteille chez un revendeur de la marque, qui doit la reprendre et la fera enlever afin qu'elle soit recyclée.
- Attention ! En aucun cas une déchetterie ne prendra en charge votre bouteille, et, surtout, ne pas la jeter dans la nature, même vide !

**RAPPEL DES TEXTES :**

Loi 76-663 et décret 77-1133 constituant les fondements juridiques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

- Décret 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et courtage de déchets.
- Loi 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.
- Décret n°2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets.
- Arrêté du 29 juillet 2005 fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux.

Pour les opérations de stockage et d'élimination des corps creux sous pression et du gaz qu'ils contiennent, les rubriques de la nomenclature concernées sont les suivantes :

- Rubrique 1411 et 1412 : stockage de gazomètres et réservoirs de gaz comprimés renfermant des gaz inflammables.
- Rubrique 167c : installation d'élimination (traitement ou incinération) de déchets provenant d'autres installations classées.
- Rubriques spécifiques 1185, 1412, 1413, 1414, 1432, 1433 + gaz spéciaux.

VOUS AVEZ UNE DEMANDE PARTICULIERE, [CONTACTEZ NOUS !](#)

Mise à jour le : 22/04/2013